



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RATP : metro

Question écrite n° 31143

Texte de la question

M Roger Gouhier attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la sécurité dans les transports parisiens souterrains. Jeudi 31 mai, une grève du métro parisien, à l'appel de la majorité des syndicats et au demeurant très suivie, a mis en évidence la légitime revendication des personnels d'une plus grande sécurité sur le réseau ferré souterrain. Le métro a vu se multiplier les agressions contre le personnel et les voyageurs. Nous savons que, seule, une politique de répression ne pourra pas résoudre ce problème. Et pourtant, la RATP, en créant il y a quelques mois ces groupes de « Rambos », n'a-t-elle pas favorisé l'aspect uniquement répressif ? Ces surveillants musclés viennent se superposer aux brigades de gendarmerie et de police qui patrouillent déjà sur le terrain. Ne faut-il pas voir un échec de la politique de désertion des quais et des stations ? C'est en créant de vrais emplois et en réoccupant l'espace peu à peu laissé vacant du milieu souterrain que la confiance des personnels et des voyageurs sera reconquise. Il demande à l'autorité de tutelle sa position quant à ces choix de la RATP.

Texte de la réponse

Reponse. - Permettre aux usagers du métro et du RER de se déplacer en toute sûreté est l'un des objectifs du plan « sécurité » mis en œuvre par la RATP. Afin de juguler la délinquance, des mesures non seulement répressives mais encore préventives ont été définies, car prévention et répression sont étroitement liées. Les forces de sécurité en tenue de la RATP, chargées de restaurer la qualité du service au quotidien en faisant respecter la réglementation concernant la police des chemins de fer, se composent d'environ 380 agents. Leur présence visible sur le réseau, qui ira en s'accroissant pour atteindre 420 agents à la fin de l'année, représente une force de dissuasion de la délinquance et de sécurisation des usagers et du personnel. Leur compétence et leur intervention s'exercent dans le cadre strictement défini des infractions à la police des chemins de fer. Les brigades de surveillance de la RATP travaillent en étroite collaboration avec les forces de police, dont une unité spécialisée, forte de 400 agents, surveille le réseau. La coordination de ces différents corps est assurée par un contrôleur général de la police, mis à la disposition de la régie par le ministère de l'intérieur. Par ailleurs, un comité de prévention et de sécurité a été créé. Il a pour mission de proposer toutes les actions susceptibles de prévenir la délinquance sur les réseaux et d'agir sur les origines du phénomène. Ce comité, constitué d'une trentaine de personnes, regroupe des représentants d'organismes qui, à des titres divers, sont concernés par ce problème à Paris et en région Ile-de-France, car les agissements délictueux constatés dans les transports publics ne sont que la cristallisation exacerbée de phénomènes sociaux de plus grande envergure. De plus, deux mesures, qui devraient contribuer à prévenir les agressions, seront mises en œuvre en 1991. Il s'agit, d'une part, du nouveau service en station qui sera expérimenté sur les lignes 4 et 11 du métro et permettra d'assurer une plus grande présence des agents sur les quais et dans les couloirs en les libérant de tâches purement commerciales, et, d'autre part, de l'installation de systèmes perfectionnés de télésurveillance et téledétection, qui permettront de réduire les délais d'intervention en cas d'incident, dans quatre stations (Châtelet-Les Halles, Reaumur-Sebastopol, Strasbourg-Saint-Denis et République).

Données clés

Auteur : [M. Gouhier Roger](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31143

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3210